

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 11 mai 2021 à 18 heures 30 minutes Salle Tournesol Complexe Saint Exupéry

Présents:

M. CARPENTIER Ludovic, Mme CHIROL Avelyne, M. FLEURIGAND Cédric, M. GUERIN Guy, M. JOLY Daniel, M. LEGALLAIS Xavier, Mme MERCENNE Alexandra, M. PRICOT Mickael, Mme RIOT Eloise, Mme TRIAUREAU Caroline

Procuration(s):

Mme HEBERT Corinne donne pouvoir à M. LEGALLAIS Xavier, Mme LANGLOIS Laurence donne pouvoir à M. JOLY Daniel, Mme LEMONNIER Séverine donne pouvoir à M. GUERIN Guy, M. POUPARD Yann donne pouvoir à Mme TRIAUREAU Caroline

Absent(s):

Excusé(s):

M. ANFRYE Bernard, Mme HEBERT Corinne, Mme LANGLOIS Laurence, Mme LEMONNIER Séverine, M. POUPARD Yann

Secrétaire de séance : M. LEGALLAIS Xavier

Président de séance : Mme CHIROL Avelyne

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 26/04/2021

Madame le Maire soumet au vote le compte-rendu du 26/04/2021 que les membres du Conseil Municipal ont reçu par mail.

Les membres du conseil Municipal, présents ou représenté adoptent le compte-rendu à l'unanimité.

1 - Adelya : distributeur de produit

Nous avons réorganisé depuis plusieurs mois la gestion de stock de produits ménagers en un seul stock au service technique.

Cette opération nous a permis de constater une multitude de produits pour le même entretien et surtout depuis la prévention liée à la COVID19.

Nous utilisons aujourd'hui essentiellement 3 produits. L'Entreprise ADELYA nous propose la mise en place d'une distribution informatisée.

Il s'agit d'acquérir des bidons pucés suffisants aux nombres d'agents ou de chariots utilisés.

Cette installation entraîne un contrat annuel de la location des distributeurs à raison de 89€/mois plus le produit utilisé. Gain réalisé annuellement environ 680€.

Cette nouvelle organisation permettra de diminuer les coûts des produits ménagers et de connaître précisément la quantité de produit utilisé.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer ce contrat de location.

Mme TRIAUREAU Caroline demande si le coût de la location de 89€ est pris en compte dans l'économie qui sera faite avec ce contrat.

Mme le Maire répond que les coûts de location sont pris en charge dans l'économie globale prévue d'environ 680€ annuel.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de location avec la société Adelya.

2 - BP CU communications

Au cours de sa séance du 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole a adopté le budget primitif de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine a adressé à la Commune un exemplaire de ce budget primitif de l'année 2021 de la communauté pour communication aux membres du Conseil Municipal.

L'intégralité du document comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes, a été transmise par mail aux Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du Budget Primitif 2021 de la Communauté Urbaine.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Votent

La Communication du Budget Primitif 2021 de la Communauté Urbaine.

3 - Marché vidéo protection : Signature du marché

Madame le Maire donne la parole à M. CARPENTIER Ludovic.

M. CARPENTIER donne lecture du rapport de présentation suite à la Commission d'Appel d'Offres.

Les plis des offres ont été ouverts lors de la Commission d'Appel d'Offres du 20 avril 2021. Huit dossiers ont été réceptionnés.

A l'issue de cette Commission une entreprise a fait appel suite à des problèmes informatiques sur le site de l'ADM76.

Après vérification et constat du problème informatique et après accord de l'ensemble des membres de la Commission, cette candidature a été acceptée.

Neuf dossiers ont donc été analysés par M. PRINCE de la Société AMBRE, assistant à la Maîtrise d'ouvrage.

Son rapport fait état de dossier recevable et correspondant bien à nos attentes. La société retenue par la Commission d'Appel d'Offres est SPIE CITY NET WORKS avec une note de 20 /20.

Un courrier lui a tout de même été adressé, lui demandant de confirmer les coûts de génie civil, et le recours ou non à des sous-traitants. L'entreprise a confirmé son offre et le non recours aux sous-traitants.

Mme TRIAUREAU Caroline demande combien de caméras seront installées. M. CARPENTIER Ludovic précise que 28 caméras sont prévues.

Mme TRIAUREAU Caroline demande dans quel sens les caméras filmeront. M. CARPENTIER Ludovic répond dans les deux sens aux entrées et sorties de village.

Il précise également que les caméras filmeront uniquement les voitures, elles n'entrent pas dans le périmètre privé.

Mme TRIAUREAU Caroline demande si les caméras installées sur les bâtiments filmeront les visages.

M CARPENTIER Ludovic et Madame le Maire répondent que oui, mais les images ne pourront être vues que par les services de police et de gendarmerie.

M. PRICOT précise qu'aujourd'hui nous sommes filmés partout.

Mme TRIAUREAU Caroline répond qu'elle a eu les réponses nécessaires sur le principe de vidéo protection. Elle rappelle que celle-ci ne remplacera pas la Brigade Rurale.

Madame le Maire rappelle que le projet de la vidéo protection reprend l'ensemble des éléments que celui proposé par l'ancienne mandature.

Mme TRIAUREAU Caroline est tout à fait d'accord et précise que l'ensemble de l'ancienne mandature était en accord avec ce projet.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'entreprise SPIE CITY NET WORKS pour un montant total de travaux de 290 058.84€ TTC et le contrat de maintenance pour un montant de 3 600€TTC.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident

 De retenir l'entreprise SPIE CITY NET WORKS pour un montant total de travaux de 290 058.84€ TTC et le contrat de maintenance pour un montant de 3 600€TTC.

4 - Marché Vestiaires foot : Signature du marché

Madame le Maire donne lecture de la présentation des analyses des offres.

Ce marché est passé en procédure adaptée, il n'y a pas lieu de convoquer une Commission d'Appel d'Offres.

L'ouverture des plis a eu lieu le 27 avril 2021, en présence de Mme CHIROL Avelyne, M. GUERIN Guy, M. LEGALLAIS Xavier, M. JOLY Daniel.

Les plis ouverts, il a été constaté :

- 1 offre pour le lot 1
- 2 offres pour le lot 2

Lot 1:

La seule proposition a été analysée lors de la réunion. L'Entreprise BATISPORT a fourni toutes les pièces nécessaires au dossier, sa proposition répond à nos attentes pour un coût de 478 847€HT. Par contre il lui a été demandé de revoir son planning pour une fin de travaux fin 2021 au lieu de mars

Lot 2:

2022.

Les deux propositions ont été transmises à M. PERUISSET d'HYLAS INGENIERIE, maître d'œuvre.

Après analyse les deux propositions répondent aux attentes de la Commune. Seul le prix fait la différence, ASTEN obtient la note de 72/100, et la société ACTP 61.5/100.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir

- Pour le lot 1 : l'entreprise BATISPORT pour un montant du 478 847€HT.
- Pour le lot 2 : l'entreprise ASTEN pour un montant de 225 540,56€HT.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident de retenir :

- Pour le lot 1 : l'entreprise BATISPORT pour un montant du 478 847€HT.
- Pour le lot 2 : l'entreprise ASTEN pour un montant de 225 540,56€HT.

5 - Eclairage Stade de foot

Nous revenons de nouveau sur le devis qui vous a été présenté lors du dernier Conseil Municipal pour le remplacement des éclairages du Terrain de Foot.

Nous venons d'apprendre par le SDE que nous pouvons procéder au remplacement des éclairages pour le syndicat et obtenir une subvention de 80% pour les lampes LED et 65% pour les poteaux.

L'entreprise qui nous proposait le remplacement, le savait mais a omis de nous le préciser.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'annuler la délibération n°2021-24.

Nous attendons la proposition du SDE qui vous sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décident :

D'annuler la délibération n°2021-24

La séance est levée à 19h12.